

DIPLOME D'ÉTUDES SECONDAIRES (DES) AU SECTEUR JEUNES

Conditions d'obtention DES pour élèves de l'école secondaire :

- ☞ Avoir accumulé un minimum de 54 unités en 4^e et 5^e secondaires.
- ☞ Dans ce total d'unités, au moins 20 doivent être de la 5^e sec. ou de la formation professionnelle.
- ☞ Parmi ces unités accumulées, on doit absolument retrouver celles des matières suivantes :
 - Français de 5^e sec.
 - Anglais de 5^e sec.
 - Une mathématique de 4^e sec. (de base ou enrichie)
 - Science et technologie ou applications technologiques et scientifiques de 4^e sec.
 - Histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e sec.
 - Arts de 4^e sec.
 - Éthique et culture religieuse de 5^e sec. ou éducation physique et à la santé de 5^e sec.

IMPORTANT POUR L'ADMISSION DANS UN CÉGEP OU COLLÈGE:

Pour être admis dans certains DEC (préuniversitaires ou techniques), l'élève peut devoir réussir une ou des matière(s) préalable(s) au programme visé (ex. math. ou sciences enrichies de 4^e et/ou 5^e sec.). Consulte le service d'orientation de ton école pour en savoir plus.

SYSTÈME SCOLAIRE QUÉBÉCOIS

—▶ = Parcours les plus fréquents.

- - -▶ = Parcours moins fréquents.

